



Béthune le 07 Mars 2013

Journée d'Accueil Nouveaux Elus CHSCT Transitoire de l'EPA - VNF Le 06 et 07 mars 2013 à Béthune

Représentaient **Force Ouvrière** à cette première réunion :

Titulaire	Richard	HENRARD	De la DT Centre-Bourgogne
Titulaire	Martine	SIMON	De la DT Nord-Est
Titulaire	Sarah	SANANES	De la DT Bassin de la Seine
Suppléant	Etienne	MARTINET	De la DT Bassin de la Seine
Suppléant	Samuel	BAPTISTE	De la DT Rhône-Saône
Suppléant	Jean-Jacques	HEITZ	De la DT Strasbourg

Cette réunion est présidée par le DG M. Marc PAPINUTTI accompagné de M. David MENAGER Directeur DRHM, M. Bernard TERRANOVA Directeur Adjoint DRHM et M. Thierry DRUESNES responsable de la division relation sociales et conditions de travail. Mme Corinne PRZYMENSKI chargée de mission condition de travail et prévention a rejoint la réunion le 07 mars 2013.

COMPTE-RENDU DE LA REUNION

Journée du 06 Mars 2013

Le DG ouvre la séance à 15h00, il informe les organisations syndicales que pour 2013 il a prévu d'organiser 4 CHSCT (2 à Béthune et 2 à Paris).

Le DG réaffirme son attachement et son implication personnelle en matière d'Hygiène et de Sécurité pour les personnels placés sous son autorité. Par ailleurs, il estime que le Ministère n'était pas dans le bon rythme en matière d'Hygiène et Sécurité et de ce fait il souhaite insuffler un nouveau dynamisme sur le sujet.

Suite à la question posée par **Force Ouvrière**, il confirme que depuis le 01 janvier 2013, le DG est le seul responsable en cas d'accident. Il a une obligation de résultat en matière d'Hygiène et de Sécurité ; cela est confirmé par la jurisprudence. Il informe qu'il n'a pour le moment pas donné de délégation aux Directeurs des DT.

L'état des lieux montre qu'il lui paraît nécessaire de produire une instruction et des fiches réflexes afin de réduire les délais de remontées d'information d'un accident. Il fait aussi le constat d'une nécessité d'harmonisation des différentes pratiques existantes dans les différentes DT. Cela doit permettre à terme de proposer un cycle commun de formation en Hygiène et Sécurité. (Ex. : Formation aux 1^{ers} secours (PSC1) sur deux jours).

Le DG informe les organisations syndicales (OS) que deux sujets doivent prêter attention du CHSCT :

- Mise en place d'une procédure « droit d'alerte »,
- Prise en considération avec beaucoup de sérieux des risques psychosociaux,

Force Ouvrière demande à ce que soit mis en place un suivi post-traumatique des agents accidentés.

Force Ouvrière demande, pour le bilan « accidentologie » du CHSCT, que soient différenciés les accidents dits de « travail ordinaire », d'intervention en « Urgence » et « grosses interventions ».

Les Organisations Syndicales (OS) sont informées que pendant la période transitoire, il y aura 1 CHSCT pour les agents publics et 1 CHSCT pour les personnels de droit privé. Les Directeurs territoriaux ont autorité pour réunir les CHSCT locaux.

Pour la structure pérenne (dès le 01/01/2014 suivant les élections), la loi VNF constitue un socle. Par conséquent, il y aura un seul CHSCT-U (U= Unique) regroupant les personnels d'Etat et du privé dont le nombre de représentants reste à fixer (en attente de publication du décret). Ses compétences et attributions seront à la fois celles du droit public et du droit privé.

Journée du 07 Mars 2013

Point 1 - Baromètre social :

M. TERRANOVA rappelle l'objet de l'enquête « Opinion Way » qui avait été faite en 2012, à savoir :

- mesurer le niveau de satisfaction des personnels et de connaître leurs attentes,
- mesurer la perception du changement avec le passage à l'EPA,
- constituer des données de référence.

VNF va relancer deux nouvelles enquêtes. La première entre mai et juin 2013. Les résultats devraient être publiés dans la deuxième quinzaine de juillet 2013. La deuxième courant 2014.

Point 2 - Suivi médical :

Mme Corinne PRZYMENSKI informe que pour les DT Bassin-Seine, Nord-Est, Nord-Pas-de-Calais, Rhône-Saône, Strasbourg, Sud-Ouest l'ensemble des agents sont couverts par un médecin de prévention. Pour la DT Centre Bourgogne bien qu'il soit constaté une légère amélioration, la situation reste fragile (Pour 2013 : 65.87% des agents ne sont pas couverts – des négociations sont en cours avec le CG 58 pour une couverture médicale concernant 241 agents).

Elle indique aussi que le transfert des dossiers médicaux reste un point délicat et compliqué à mettre en œuvre.

Point 3 – Réseau des Assistances du Service Social :

Mme Corinne PRZYMENSKI précise que des conventions seront rédigées dans chaque DT dès que la convention cadre qui définit les modalités d'intervention sera élaborée. Elle ajoute que pour la DT Bassin-Seine pour le secteur de Nantes, il lui faut trouver une solution pérenne afin de disposer d'assistantes sociales de proximité.

Elle indique qu'aujourd'hui 19 assistantes sociales interviennent pour l'EPA-VNF. **Force Ouvrière** demande à connaître la répartition des assistantes sociales par DT.

Point 4 – Suivi des Accidents de Service et de Travail :

M. Thierry DRUESNE indique qu'une bonne politique de prévention réduit les accidents. Cela nécessite de mettre en place une veille réglementaire et technique.

Reste à traiter pour le CHSCT la compilation des données en matière d'accident. M. DRUESNE indique que VNF étudie la possibilité de mettre en place pour les médecins de prévention un cadre de type soit papier ou soit informatisée pour en optimiser la synthèse. M. David MENAGER précise que cela reste encore compliqué à mettre en œuvre.

M. DRUESNE informe les OS que COSALIS (logiciel de recensement des accidents de service) du Ministère n'est plus accessible. En conséquence, il a demandé au service informatique de VNF d'élaborer un formulaire type « sous SharePoint » pour 2013. Il précise que cela reste une solution provisoire.

Point 5 – Projet de Prévention : Harmonisation du Document Unique :

M. Thierry DRUESNE informe les OS que chaque DT possède « son » modèle de document unique. Il signale que les documents uniques qui ont été élaborés dans les DT sont de bonne qualité. Il a été constaté, du fait que ces documents ont été élaborés par des personnes différentes, que les typologies utilisées ne sont pas toujours uniformes.

En conclusion, il considère que le travail d'harmonisation ne sera pas compliqué à mettre en œuvre.

Vos Représentants FO.

LE 09 AVRIL 2013

VOTEZ ET FAITES VOTER FORCE OUVRIERE